

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 décembre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire palestinien
occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

**Lettres identiques datées du 15 décembre 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Pendant que le reste du monde se contente de regarder, de Khan Younès à Jénine, de Jabaliya à Dheisheh, de Beït Hanoun à Naplouse, de Rafah à Al-Khalil, de Gaza à Jérusalem-Est, l'armée d'occupation israélienne envahit les villes et les camps de réfugiés palestiniens : c'est une guerre de terreur qu'Israël mène contre le peuple palestinien. Prenant pour cible des maisons, des hôpitaux, des abris pour les personnes déplacées, des mosquées, des églises et des gens en pleine rue, Israël viole toutes les lois créées pour protéger les civils et prévenir les atrocités en temps de guerre.

Sur ordre des plus hauts responsables politiques et militaires israéliens, les soldats de l'armée israélienne tuent ou blessent délibérément des enfants, des femmes et des hommes, attaquent le personnel humanitaire et médical qui tente désespérément d'aider les civils dans le besoin et les journalistes qui essaient de faire connaître ces vérités au monde, appréhendent et placent en détention des civils, en particulier des hommes et des garçons, qu'ils gardent captifs dans des lieux inconnus, pillent, saccagent et détruisent sans raison, provoquent le déplacement forcé de civils de manière méthodique (près de 2 millions de personnes en sont actuellement victimes dans la bande de Gaza), et assiègent et punissent toute la population palestinienne de manière collective, la laissant sans abri et à la merci de la famine et des maladies, dans un esprit de vengeance cruelle et dans un but d'anéantissement.

Israël fait pleuvoir les missiles et les bombes par les airs, au moyen d'avions de guerre et de drones qui sèment la terreur de jour comme de nuit, par la terre, au moyen de chars, et par la mer, au moyen d'hélicoptères de combat, et ses soldats et milices de colons massacrent de sang-froid des civils en les mitraillant par dizaines en rafales ou en les tuant à bout portant. Ce pays se targue d'avoir effectué plus de 22 000 frappes, largué des milliers de tonnes d'explosifs sur une population civile sans



défense et tiré un nombre incalculable de balles de mitrailleuses, ses stocks d'armes et de munitions étant constamment réapprovisionnés par ses alliés et ses fournisseurs malgré le fait qu'il viole le droit international de manière flagrante et déshumanise sans scrupule le peuple palestinien, qui est victime de son occupation coloniale illégale et de son régime d'apartheid.

Au soixante-dixième jour de l'agression israélienne sur Gaza, on dénombre plus de 19 000 Palestiniens tués – hommes, femmes et enfants – et plus de 50 600 blessés, en grande majorité des femmes et des enfants. L'armée israélienne continue d'anéantir des maisons et de prendre pour cible des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la dernière attaque en date ayant détruit une école de l'Office à Beït Hanoun, ce qui fait que le nombre de morts augmente chaque jour par centaines. Toutefois, ce bilan ne tient même pas compte des quelque 8 000 personnes ensevelies sous les décombres, là encore en majorité des enfants et des femmes, que l'on ne peut ni secourir ni extraire, car Israël continue de faire pleuvoir les bombes.

En Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, depuis le 7 octobre, les attaques de l'armée israélienne et des colons ont fait plus de 290 morts (dont 65 enfants) et 3 365 blessés parmi les Palestiniens. De nombreuses victimes viennent du camp de Jénine, qui est la cible d'invasions quasi quotidiennes de l'armée israélienne. La dernière en date était un assaut de trois jours mené par les forces d'occupation israéliennes, marqué notamment par des frappes de drones ciblant des zones civiles et une attaque contre un hôpital, qui a fait 12 morts et 34 blessés palestiniens. Là encore, des soldats israéliens ont empêché le personnel soignant de sauver les blessés.

Le nombre sans cesse croissant de victimes est le résultat direct des ordres donnés par les dirigeants politiques et militaires israéliens, dont les menaces, les intentions et les plans génocidaires sont manifestes. Les agissements systématiques, délibérés et brutaux d'Israël constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide.

Israël ne se laisse pas dissuader par le droit international, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la réprobation internationale ou les appels au cessez-le-feu provenant des quatre coins du monde. Les dirigeants israéliens s'en moquent et agissent avec un mépris total parce qu'ils ne craignent aucune conséquence pour leur comportement illégal. Ils sont persuadés qu'ils ne seront jamais tenus responsables de leurs crimes, qu'Israël ne sera jamais soumis à un embargo sur les armes, peu importe le nombre d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qu'il tue, et qu'ils n'auront jamais à répondre de leurs actes.

Prouvez-leur qu'ils ont tort. Nous implorons la communauté internationale d'agir pour mettre fin à cette injustice. Nous lui demandons d'agir pour faire appliquer toutes les résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies, de veiller à ce que les auteurs de crimes répondent de leurs actes conformément au droit international, y compris devant la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice, et de faire respecter la volonté et les positions de principe de la communauté internationale.

À cet égard, les appels mondiaux à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, dont l'Assemblée générale s'est fait l'écho dans la résolution [ES-10/22](#) de sa dixième session extraordinaire d'urgence, adoptée le 12 décembre 2023 par 153 pays représentant l'immense majorité des nations du monde, doivent être respectés et tous les efforts doivent être déployés pour qu'il y soit donné suite dès maintenant.

Les tueries, la terreur, les déplacements forcés, la barbarie : tout cela doit cesser. Il faut protéger les civils, faire respecter le droit international et déployer tous les efforts possibles pour atténuer cette catastrophe humanitaire. Il est urgent d'instaurer

un cessez-le-feu humanitaire immédiat et durable et de fournir une aide humanitaire à grande échelle, notamment des abris, de la nourriture, de l'eau, des médicaments et du carburant, et tous les obstacles à la réalisation de ces objectifs immédiats doivent être levés.

Nous demandons à la communauté internationale d'agir immédiatement, sans plus tarder. Le peuple palestinien souffre terriblement et attend du reste du monde qu'il honore enfin les promesses et les principes formulés au fil des décennies. Comme l'a déclaré le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, au Forum mondial sur les réfugiés, les Palestiniens, et en particulier les réfugiés, « se sentent abandonnés par la communauté internationale. Ils se sentent trahis, car le monde n'agit pas, alors que se déroule à Gaza l'une des pires catastrophes humanitaires de notre époque. Ils sont désormais convaincus que les vies humaines ne sont pas égales et que les droits humains ne sont pas universels. C'est un message dangereux qui aura de graves répercussions. »

Il est temps que la Palestine cesse d'être l'exception qui ne peut pas jouir des protections et des droits prévus par le droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits humains. Israël, Puissance occupante, ne peut continuer à être exempté des règles du droit international et dispensé de son obligation de respecter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Il est temps d'agir pour que les engagements pris de longue date soient honorés et pour que tous les États s'acquittent enfin de leurs obligations à cet égard. Des millions de vies sont en jeu, la paix et la sécurité régionales et internationales sont en jeu, l'avenir des peuples palestinien et israélien est en jeu.

La présente lettre fait suite aux 819 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 5 décembre 2023 ([A/ES-10/973-S/2023/957](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**